



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
15 juin 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour

#### Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

#### Questions relatives aux pays les moins avancés

### Questions relatives aux pays les moins avancés

#### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la dix-neuvième réunion du Groupe d'experts<sup>1</sup>, qui s'est déroulée à Blantyre (Malawi) du 14 au 17 mars 2011.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement malawien d'avoir accueilli la réunion et a exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Canada, de l'Espagne, de l'Irlande et de l'Union européenne qui avaient fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.
3. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions versées par certaines Parties au Fonds pour les pays les moins avancés et a encouragé d'autres Parties à suivre leur exemple.
4. Le SBI s'est félicité que les pays les moins avancés (PMA) parties aient soumis 45 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) au secrétariat au 11 juin 2011<sup>2</sup>. Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les PMA parties à établir leur PANA. Il a invité le Groupe d'experts à continuer d'aider les PMA qui ne l'ont pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes.
5. Le SBI a remercié le Groupe d'experts de l'efficacité dont il avait fait preuve en appuyant l'établissement et la mise en œuvre des PANA et il accueilli avec satisfaction le programme de travail du Groupe d'experts pour 2011-2012<sup>3</sup>, qui a été élaboré conformément aux dispositions de la décision 6/CP.16.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2011/4.

<sup>2</sup> Disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/4585.php>.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2011/4, annexe I.

6. Le SBI a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts pour 2011-2012 et a demandé au Groupe d'experts de rendre compte de ses travaux au SBI à chacune de ses sessions, conformément aux dispositions de la décision 6/CP.16. Le SBI a encouragé le Groupe d'experts à continuer de faire preuve de flexibilité dans l'exécution de son programme de travail, en tenant compte des ressources disponibles, et de veiller à ce que les activités soient conformes à son mandat.

7. Le SBI s'est félicité de l'adoption du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA<sup>4</sup> par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est déroulée à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, et il a reconnu qu'il existe peut-être des liens entre le Programme d'action d'Istanbul et les travaux du Groupe d'experts.

8. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts.

---

---

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/CONF.219/3](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.219/3).